Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_41-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-191

CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2026

Délibération n° 202609-4.1

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h30, s'est terminée à 21h46.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	LINTANF Maël
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL ET ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BH N°309P

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-1 et suivants et R.2223-1 et suivants ;
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'extension du cimetière communal,

Considérant que le cimetière communal dispose désormais d'une capacité limitée ne permettant plus de répondre durablement aux besoins de la population ;

Considérant l'évolution démographique de la commune et la nécessité d'anticiper les besoins futurs en matière de sépulture ;

Considérant la nécessité de créer de nouveaux emplacements destinés aux concessions traditionnelles afin d'assurer la continuité du service public funéraire ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_41-DE

Considérant l'intérêt de prévoir des sépultures de dimensions réduites (mini-tombes) afin de répondre à la diversité des demandes des familles et d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible ;

Considérant l'augmentation du recours à la crémation et la nécessité d'offrir aux familles des équipements adaptés pour la conservation des urnes funéraires ;

Considérant que ces aménagements permettront d'assurer une gestion pérenne, rationnelle et respectueuse de l'espace funéraire communal ;

Considérant qu'il convient d'agrandir le cimetière communal pour les raisons évoquées et qu'il convient de modifier le plan du cimetière existant,

Considérant la localisation de l'extension du cimetière à moins de 35 mètres des premières habitations et conformément à l'article L.2223-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 abstentions : ESNAULT Vincent, ETESSE Sandrine, GUILLOU Daniel, JEZEQUELLOU Jean-Loïc, LINTANF Maël, LE FLOCH Catherine, SAVINA Véronique)

- Autorise le Maire à lancer la procédure d'extension du cimetière,

- Autoriser le Maire à solliciter l'accord du représentant de l'Etat dans le département après réalisation d'une enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques,

- Déclare acquérir la parcelle cadastrée section BH n°309p, sise 13 Chemin de Malabry, d'une emprise d'environ 330 m² au prix de 300 euros le m², soit environ 99 000 euros, hors frais,

- Autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fouesnant, le 29 septembre 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN